



# MAIRIE



## Compte-rendu de séance Conseil Municipal du 13 mars 2014

*L'an deux mille quatorze, le treize mars, à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel MANTRAND, Maire.*

Présents : Daniel MANTRAND, Maire - Bertrand REVERSAT, 1<sup>er</sup> Adjoint - François HERMET, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BREMOND - Thierry CHARDAYRE - Joël PAGES

Excusés : Marie-Ange CHABERT - Christian CHABERT

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT

### ÉOLIENNES du Truc de l'Homme :

- **Prorogation de la durée de la mise à disposition de la parcelle B561 accueillant le mât de mesure :**  
Initialement prévue pour une durée de six mois, la société CENTRALE ÉOLIENNE NÉO TRUC DE L'HOMME demande la prorogation de cette mise à disposition jusqu'au 30 juin 2014 inclus, en contrepartie du versement d'une indemnité forfaitaire de 250 euros.

Le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant à la convention afférente à la mise à disposition de ladite parcelle.

- **Autorisation d'occupation temporaire et de démarrage des travaux**

Pour des raisons indépendantes de la volonté de la société CENTRALE ÉOLIENNE NÉO TRUC DE L'HOMME et notamment du fait de la nécessité de procéder à une consultation complémentaire des électeurs des sections concernées par le projet éolien (décembre 2013), les actes authentiques n'ont pu être régularisés dans le délai de six mois.

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'« Accord », afin de porter à neuf mois le délai de signature des actes authentiques.

Le Conseil autorise le Maire à signer un avenant à l'« Autorisation d'occupation temporaire et de démarrage des travaux » du 25 juillet 2013, afin de porter à neuf mois la condition liée à la réitération des actes, conformément au projet d'avenant présenté.

### QUESTIONS DIVERSES

◇ Un avenant au marché concernant l'étude pour la réalisation de l'aménagement et les travaux d'assainissement du village de Charmals est nécessaire. En effet, l'emplacement de la station d'épuration était situé à l'extrémité du village. Les financeurs ont rejeté le projet en raison de son coût trop élevé. Ce complément d'étude portera sur la faisabilité d'une micro-station d'épuration au centre du hameau. Le montant supplémentaire est estimé à 2 400 € (cabinet d'études + géomètre).

◇ La première tranche de rénovation de l'éclairage public est terminée. Les aides de l'Europe étaient conditionnées au remplacement des points lumineux équipés d'ampoules au mercure et des modèles en forme de boule. Il convient de préciser que les anciennes lampes consommaient 125 watts.

Aujourd'hui, les nouveaux éclairages allient hautes performances et réduction des nuisances lumineuses.

La consommation est de 60 W pour les lampadaires sur les routes départementales et 55 W (40 W entre 23h et 6h avec l'option bi-puissance) pour les autres lanternes.

◊ Le recensement des besoins en tout-venant est estimé à 30 camions. Une consultation pour cette fourniture a été faite auprès de 3 entreprises. La société Delmas a été retenue pour un tarif de 12.80 € HT la tonne. La livraison aura lieu dès la reprise du concassage de la carrière des Chirouzes.

◊ Le débroussaillage des talus a commencé. Le Maire informe le Conseil des difficultés rencontrées par l'agent de la CCTP en raison de quelques arbres qui gênent encore l'avancement de l'engin. Les riverains sont invités encore une fois à procéder à leur élimination.

◊ Le Maire expose au Conseil les difficultés rencontrées à Salèles concernant le stationnement à l'intérieur du village. Pour cette raison, il a contacté Madame GINSAC qui est disposée à céder à la commune 3 petites parcelles pour une contenance de 698 m<sup>2</sup>. Le Conseil donne son accord pour cette acquisition qui facilitera par ailleurs le futur aménagement du village.

La séance est levée à 11h45

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT